

**DELIBERATION N° 18/204 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
APPROUVANT LE PROJET DE DEPLOIEMENT DE LA COMMANDE CENTRALISEE POUR VOIE
UNIQUE (CCVU) SUR L'ENSEMBLE DU RESEAU FERRE CORSE**

SEANCE DU 28 JUIIN 2018

L'an deux mille dix huit, le vingt huit juin, l'Assemblée de Corse, convoquée le 12 juin 2018, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, François BERNARDI, Valérie BOZZI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, François-Xavier CECCOLI, Marcel CESARI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Isabelle FELICCIAGGI, Pierre-José FILIPPETTI, Pierre GHIONGA, Michel GIRASCHI, Francis GIUDICI, Stéphanie GRIMALDI, Xavier LACOMBE, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Pierre-Jean LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Paul MINICONI, Jean-Martin MONDOLONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Marie-Hélène PADOVANI, Julien PAOLINI, Paulu Santu PARIGI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGIO, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Catherine RIERA, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. Guy ARMANET à M. Louis POZZO DI BORGIO
M. François BENEDETTI à Mme Vannina ANGELINI-BURESI
Mme Laura FURIOLI à Mme Pascale SIMONI
Mme Fabienne GIOVANNINI à Mme Nadine NIVAGGIONI
Mme Julie GUISEPPI à M. Petr'Antone TOMASI
M. Jean-Charles ORSUCCI à M. François ORLANDI
Mme Laura Maria POLI à Mme Rosa PROSPERI
M. Camille de ROCCA SERRA à M. Jean-Martin MONDOLONI
Mme Anne-Laure SANTUCCI à M. Hyacinthe VANNI
Mme Jeanne STROMBONI à Mme Mattea CASALTA

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie,
- VU** le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,
- VU** la délibération n° 17/120 AC de l'Assemblée de Corse du 27 avril 2017 approuvant le plan pluriannuel des investissements ferroviaires sur la période 2017-2026,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,
- APRES** avis de la Commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement,
- SUR** rapport de la Commission des Finances et de la Fiscalité,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Après un vote à l'unanimité,

ARTICLE PREMIER :

APPROUVE le programme définitif de l'ensemble du projet de déploiement de la commande centralisée pour la voie unique sur l'ensemble du réseau ferré de Corse, son coût global de 30,2 M€ HT et sa décomposition en deux phases, la première co-finançable au titre du CPER 2014-2020 pour un montant de 21,8 M€ HT, la deuxième à co-financer pour un montant de 8,4 M€ HT.

ARTICLE 2 :

APPROUVE le plan de financement de la première phase dans le cadre du Contrat de projet 2014-2020, selon la répartition suivante :

Etat dans le cadre du Contrat de projet 2014-2020	(50 %)	10 150 000 €
Collectivité de Corse	(50 %)	10 150 000 €

ARTICLE 3 :

AUTORISE le Président du Conseil Exécutif de Corse à solliciter les demandes de subventions correspondantes.

ARTICLE 4 :

AUTORISE le Président du Conseil Exécutif de Corse à lancer toutes les procédures réglementaires et à solliciter toutes les autorisations administratives pour mener cette opération.

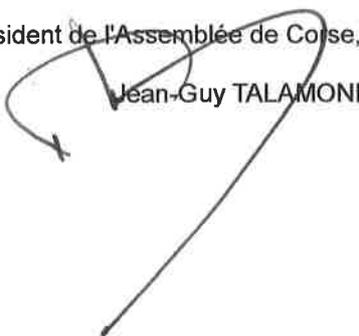
ARTICLE 5 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

Ajaccio, le 28 juin 2018

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Jean-Guy TALAMONI



RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE
RAPORTU DI U PRESIDENTE DI U CUNSIGLIU ESECUTIVU DI CORSICA

Le présent rapport a pour objet de valider le programme définitif de l'ensemble du projet, sa décomposition en fonction des co-financements disponibles et de solliciter les financements nécessaires afin de mener à bien le projet d'amélioration de la capacité des lignes du réseau ferroviaire de la Collectivité de Corse et notamment à la généralisation de la gestion centralisée des circulations (encore appelée Commande Centralisée de la Voie Unique ou CCVU) et à l'aménagement de sections de croisement.

I. CONTEXTE GÉNÉRAL

Le réseau ferroviaire Corse comporte 232 km de lignes dont 33 km situés sur le périurbain (21 km pour Bastia-Casamozza et 12 km pour Ajaccio-Mezzana).

Le réseau ferroviaire est équipé sur 211 km d'une signalisation manuelle (cantonnement téléphonique ou radio, de gare à gare). Ce système nécessite donc que les agents des gares communiquent entre eux pour s'assurer que la voie est libre. Seule la section de Bastia à Casamozza est équipée d'une CCVU qui lui permet d'avoir les fréquences qui en font son succès.

Compte tenu des risques liés à une erreur humaine, le service de l'Etat en charge du réseau ferré Corse (STRMTG) limite le nombre de circulations à 10 trains par jour sur ce type de sections sans équipement.

Dans ce contexte et afin de permettre le développement de l'offre dans de bonnes conditions de sécurité, la Collectivité a fait du déploiement de la CCVU une priorité avec son inscription au CPER 2014-2020.

L'Assemblée de Corse a également adopté le 27 avril 2017 par délibération n° 17/120 AC le plan pluri annuel des investissements ferroviaires sur la période 2017-2026. Ce plan intégrait notamment les programmations d'investissement au titre du PEI 4, FEDER 2015-2020 et CPER 2014-2020. Le CPER 2014-2020 est consacré exclusivement à la mise en place de la CCVU.

Le montant disponible au titre du CPER 2014-2020 est de 22,5 M€. Ce montant intègre les coûts de la maîtrise d'œuvre de conception (1,5 M€) qui est en cours de réalisation. Celle-ci a fait l'objet d'un vote en Assemblée (délibération n° 14/117 AC du 18 juillet 2014) et d'un arrêté Corepa n° 15.1503 en date du 29 décembre 2015.

II. ETAT D'AVANCEMENT ET CONTENU DU PROGRAMME

Le programme de maîtrise d'œuvre a permis d'étudier différents scénarios de déploiement de la CCVU à un niveau d'Avant-Projet qui permet de définir financièrement des scénarios de déploiement possible.

Parmi les scénarios retenus dont les montants varient de 30,0 M€ à 47,4 M€ HT, un scénario préférentiel, évalué à 31,2 M€ HT, a été défini permettant d'atteindre de

manière optimale les objectifs de dessertes de la Collectivité de Corse et les demandes d'exploitation des Chemins de Fer Corse. Ce scénario peut se décliner en deux phases résumées dans le tableau suivant :

Objectif	Actuellement	Phase 1 2019-2021	Phase 2 2021-2023
Desserte Bastia-Casamozza 30'	X	X	
Desserte Aiacciu-Mezzana 45'	X		
Desserte Aiacciu-Mezzana 30'		X	
6 AR/jour grande ligne	X		
8 AR/jour grande ligne		X	X
Trains de fret nuit		X	X
Trains de fret jour			X
Desserte Bastia-Casamozza 15'			X
Desserte Aiacciu-Mezzana 15'			X

Ce scénario permet dans un premier temps de conforter et de mettre en œuvre de manière uniforme la CCVU aux normes sur les deux périurbains d'Aiacciu et de Bastia en les alignant à la même fréquence ainsi que de la mettre en place sur l'ensemble de la grande ligne Aiacciu-Bastia.

Dans un deuxième temps, ce scénario permettra d'améliorer encore les fréquences sur les deux périurbains par la création lourde de deux entrecroisements et l'équipement des deux gares de Calvi et d'Isula Rossa, finalisant le déploiement de la CCVU sur la deuxième grande ligne Ponte Leccia-Calvi.

Ce scénario permet ainsi pour des raisons de délais techniques et de montant financier d'étaler sur deux CPER la réalisation de la phase 1 (CPER 2014-2020) puis de la phase 2 dans le cadre d'un futur CPER au-delà de 2020 à négocier.

Ce projet d'un montant de 30,2 M€ HT pourrait donc être financé au titre du CPER 2014-2020, pour un montant de 21,8 M€ (pour la phase 1 sur un montant prévisionnel programmé de 22,5 M€) et 8,4 M€ (phase 2) au titre du prochain CPER.

III. PÉRIMÈTRE D'AMÉNAGEMENT

Le programme général d'intervention s'applique sur la partie déjà existante de la CCVU de Bastia Casamozza ainsi que sur le reste du réseau qui doit être équipé, il comprend notamment :

Phase 1 :

Sur le domaine des infrastructures

- Modernisation des équipements électroniques de la section Bastia-Casamozza et du poste de commandement ;
- Création d'un nouvel entrecroisement avec nouveaux quais à Caldaniccia et réouverture de la gare ;

- Automatisation des évitements des gares de Ponte Novu, U Ponte à a Leccia, Corti, Vivario, Vizzavona, Ucciani, Mezzana, Aiacciu dont les interdistances optimisent la fréquence ;
- Création d'un point de croisement nouveau à Bassanese.

Sur le domaine des bâtiments :

- Réutilisation du poste central de Bastia et création d'une salle de la gare de Casamozza qui accueillera le poste de commande miroir de Bastia ;
- 5 réhabilitations de bâtiments « petite vitesse » pour accueil des armoires de commande et leurs raccordements aux réseaux de communications et électriques à Aiacciu, Ponte Novu, Casamozza et Bastia ainsi que la mise en sécurité de la gare de Caldaniccia ;
- 8 créations de bâtiments technique de type SHED pour accueil des armoires de commande et leurs raccordements aux réseaux de communications et électriques à Furiani, U Borgu, U Ponte à a Leccia, Corti, Vivariu, Vizzavona, Aucciani, A Caldaniccia et Mezzana,

Equipements de signalisation, Contrôle commande et déclenchements :

- Bouclage de la fibre optique afin de sécuriser l'exploitation entre les différents terminus de lignes ;
- Génie électrique des équipements et raccordements aux réseaux ERDF ou Syndicats locaux de distribution, redondés par un deuxième approvisionnement ou par groupe électrogène ;
- Génie informatique et communication avec raccordement de toutes les armoires de commandes au réseau fibre optique et sécurisation par un réseau redondant constitués de boucles optiques ;
- Conception du programme de pilotage automatisé de l'ensemble, raccordement aux postes centraux de commande et mise en place des visualisations correspondantes.

Phase 2 :

Sur le domaine des infrastructures :

- Automatisation des gares de Calvi et Isula Rossa
- Création de points de croisement nouveaux à Ricantu

IV. DETAIL FINANCIER DES AMENAGEMENTS PAR PHASE

Les deux phases pourraient se répartir de la façon suivante :

	Phase 1 CPER 2014-2020	Phase 2 Futur CPER
	HT	HT
Maitrise d'œuvre conception	1,5	
Maitrise d'œuvre de réalisation	1,101	0,762
Contrôles extérieurs	0,258	0,053
Modernisation Bastia-Casamozza et matériels	2,905	
Postes de commandement principal et secondaire et bouclage fibre optique	3,925	

Équipement gares de Aiacciu, Mezzana	3,343	
Création évitement de Caldaniccia	2,333	
Équipements gares de Bocognano, Aucciani, Vizzavona, Vivariu, Corti, Ponte Leccia, Ponte Novu	6,406	
Équipement gares de Calvi, Isula Rossa		2,421
Création évitement Ricantu		2,858
Création évitement Bassanesse		2,300
Total	21,771 M€	8,394
Arrondi à	21,8 M€	8,4 M€

A l'issue des études préliminaires le coût au stade Avant-Projet de l'opération (travaux et études) est réévalué à 30,1 M€ HT toutes tranches confondues.

La phase 1 correspondant au CPER 2014-2020 comportera 4 étapes fonctionnelles:

- Étape 0 (1,5 M€) : Maîtrise d'œuvre de conception : (Arrêté de COREPA déjà obtenu et en cours)
- Étape 1 (7,434 M€) : Maîtrise d'œuvre de réalisation ; mise en place d'un nouveau système de commande centrale, régénération des armoires de commandes de la section Bastia - Casamozza et bouclage fibre optique
- Étape 2 (6,019 M€) : Création d'un entrecroisement (Caldaniccia) et équipement des gares du périurbain d'Aiacciu
- Étape 3 (6,819 M€) : Équipement de 6 gares d'entrecroisement sur la grande ligne Mezzana-Casamozza

V. CALENDRIER PREVISIONNEL DE L'OPERATION

DÉSIGNATION	DATE
Lancement de la consultation travaux	Octobre 2018
Démarrage des travaux	1 ^{er} trimestre 2018
Fin travaux 1 ^{ère} phase	1 ^{er} trimestre 2021

VI. COFINANCEMENT DES ETUDES ET TRAVAUX

1^{ère} phase :

Une demande d'aide complémentaire portant sur la première phase évaluée à 20,3 millions d'euros (hors montant des études de conception déjà cofinancée) doit être sollicitée au titre du Contrat de projet Etat-Région (CPER) 2014-2020 selon la répartition suivante :

ETAT au titre du CPER 2014-2020 (50 %) 10 150 000 €
Collectivité de Corse (50 %) 10 150 000 €

Ce plan de financement ne deviendra définitif qu'après approbation par le COREPA.

Il pourra être scindé en plusieurs tranches financières selon les phases fonctionnelles que constituent les étapes selon le détail suivant.

Détail du financement de la phase 1 :

		Total	Etat	CdC
Etape 0 2016-2018	Maîtrise d'œuvre de conception	1,5 M€	0,750 M€	0,750 M€
Etape 1	Maîtrise d'œuvre réalisation, contrôles extérieurs	0,604	0,302	0,302
Etape 1	Poste de commandement principal et fibre optique	3,925	1,9625	1,9625
Etape 1	Remise à niveau Bastia-Casamozza	2,905	1,4525	1,4525
Total Etape 1 2018		7,434	3,717	3,717
Etape 2	Maîtrise d'œuvre réalisation, contrôles extérieurs	0,343	0,1715	0,1715
Etape 2	Equipement gares de Aiacciu, Mezzana	3,343	1,6715	1,6715
Etape 2	Création évitement de Caldaniccia	2,333	1,1665	1,1665
Total Etape 2 2019		6,019	3,0095	3,0095
Etape 3	Maitrise d'œuvre réalisation, contrôles extérieurs	0,413	0,2065	0,2065
Etape 3	Equipements gares de Bocognano, Ucciani, Vizzavona, Vivario, Corti, Ponte Leccia, Ponte Novu	6,406	3,203	3,203
Total Etape 3 2020		6,819	3,4095	3,4095
Total		21,772	10,886	10,886

L'objectif final reste le respect par l'Etat et la Collectivité de Corse de la parité à l'issue du CPER 2014-2020. Afin de faciliter la mise en œuvre technique de l'opération, la CdC pourra faire l'avance en 2018 ou 2019 avec un rééquilibrage par l'Etat en 2019 ou 2020.

2^{ème} phase :

Une demande d'aide portant sur la deuxième phase évaluée à 8,4 millions d'euros HT doit être sollicitée au titre du futur Contrat de projet Etat-Région selon la répartition suivante :

ETAT au titre du futur CPER (50 %) 4 200 000 €
Collectivité Territoriale de Corse (50 %) 4 200 000 €

Ce plan de financement prévisionnel ne deviendra définitif qu'après le vote du prochain CPER et l'approbation par le COREPA.

VII. IMPUTATION FINANCIERE

Les marchés seront imputés sur l'opération 43, programme 1411, chapitre 908/812.

La tranche ferme sera imputée sur les AP n° 14118043 et n° 1411H0043.

CONCLUSIONS

Il est donc proposé à l'Assemblée de Corse :

- 1) d'approuver** le programme définitif de l'ensemble du projet, son coût global de 30,2 M€ HT et sa décomposition en deux phases, la première cofinçable au titre du CPER 2014-2020 pour un montant de 21,8 M€ HT, la deuxième à cofinancer pour un montant de 8,4 M€ HT,
- 2) d'approuver** le plan de financement de la première phase dans le cadre du Contrat de projet 2014-2020 tel que défini dans le présent rapport,
- 3) de m'autoriser** à solliciter les demandes de subvention correspondantes,
- 4) de m'autoriser** à lancer toutes les procédures règlementaires et à solliciter toutes les autorisations administratives pour mener cette opération.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

CCVU - SITUATION 2018



SCENARIO CCVU Phase 1



Accusé de réception

Objet	DEPLOIEMENT DE LA COMMANDE CENTRALISEE POUR VOIE UNIQUE (CCVU) SUR L'ENSEMBLE DU RESEAU FERRE CORSE
Identifiant acte	02A-200076958-20180628-012666-DE
Identifiant interne	012666
Date de réception par la préfecture	6 juillet 2018
Nombre d'annexes	0
Date de l'acte	28 juin 2018
Code nature de l'acte	1
Classification	8.7

[Fermer](#)